



Signature contrat de travail

Par **gelatine**, le **02/08/2014** à **20:05**

bonjour, je travaille dans un c.c.a.s depuis 2008 on me fait signer un contrat tous les ans et en 2014 mon employeur a fait ce contrat que de six mois(01/01/14 au 30/06/14) le chef de service me dit que je vais signer encore un contrat de six mois et à ce jour je n ai encore rien signe et je travaille quand meme je pense que l on me pousse vers la sortie
voici ma question: est ce que je peux refuser de signer quand on me presentera ce contrat?
qu est ce que je risque? merci par avance de votre aide

Par **P.M.**, le **03/08/2014** à **12:21**

Bonjour,
Vous risqueriez d'être considérée comme démissionnaire et ne pas avoir droit à l'indemnisation du chômage mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...